

PROCES VERBAL

Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

Séance du 17 décembre 2025

Date de convocation : 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID
- RIPAUD-CADIOU JULIA (arrivée à 18h50)
- CAILLE PIERRE-EDOUARD (arrivé à 18h50)
- FELTRIN PIERRE
- NAVATTE FLORENCE
- BLANCHARD CHARLINE

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

- VEILLOT JULIE
- CAMON ISABELLE
- BARBIER ROBIN donne pouvoir à RIPAUD-CADIOU JULIA
- RIPAUD-CADIOU JULIA (absente de 18h30 à 18h50)
- MARIE FLORENCE
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD (absent de 18h30 à 18h50)

Conseil Municipal du 17 décembre 2025

A été désigné secrétaire : DELAFOND-CAILLÉ Charlotte

DCM 2025-12-001 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 novembre 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 novembre 2025

Vote : Membres 14, Présents 8, Présentés 0, Votants 8, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-12-001 : Publiée le : 18 décembre 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 18 décembre 2025

DCM 2025-12-002 : Subvention DETR 2026 – Fourniture et pose poteaux incendie

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet fourniture et pose de 3 poteaux incendie ainsi que des travaux de réhabilitation d'un poteau d'incendie.

DEPENSES		RECETTES	
Nature des travaux	Montant	Nature des apports financiers	Montant
Travaux création 3 poteaux incendie	11 920.00	DETR	8 460.00
Réhabilitation de poteau d'incendie	2 180.00	Autofinancement	5 640.00
TOTAL HT	14 100.00	TOTAL HT	14 100.00

Monsieur Le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la validation du projet.
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 à hauteur de 60 %
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote : Membres 14, Présents 8, Présentés 0, Votants 8, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-12-002 : Publiée le : 18 décembre 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 18 décembre 2025

Conseil Municipal du 17 décembre 2025

DCM 2025-12-003 : Budget assainissement – Approbation du compte de gestion 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion - Assainissement de Monsieur le Comptable Public pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte de Gestion - Assainissement 2025

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 1, Votants 10, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-12-003 : Publiée le : 18 décembre 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 18 décembre 2025

DCM 2025-12-004 : Approbation du Compte Administratif – Assainissement 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 ; L2121-14 et L2121-31,

Monsieur le Maire préside la séance et expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution du Budget Assainissement de l'exercice 2025, qui s'établissent comme suit :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		68 956.78		6 197.55
Opérations de l'exercice	1 569.60	14 757.48	31 431.19	10 512.48
TOTAL	1 569.60	83 714.26	31 431.19	16 710.03
Résultat de clôture		82 144.66	14 721.16	
Restes à réaliser	0.00	0.00		

⇒ Section de fonctionnement

- 31 431.19 euros en dépenses
- 16 710.03 euros en recettes

Ce qui représente **un déficit sur la section de fonctionnement de 14 721.16 euros**

⇒ Section d'investissement

- 1 569.60 euros en dépenses
- 83 714.26 euros en recettes

Conseil Municipal du 17 décembre 2025

Ce qui représente **un excédent sur la section d'investissement de 82 144.66 euros**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour le vote, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité élit Madame MOLISSON Stéphanie

Madame MOLISSON Stéphanie préside le Conseil Municipal et demande aux conseillers de se prononcer sur le Compte Administratif - Assainissement 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte Administratif - Assainissement 2025

Vote : Membres 14, Présents 9, Présentés 1, Votants 9, Exprimés 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-12-004 : Publiée le : 18 décembre 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 18 décembre 2025

DCM 2025-21-005 : Transfert des résultats du Budget Assainissement à la CCTVV

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5214-16,
Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au 1^{er} décembre 2025,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne du 9 octobre 2025 relative au transfert des résultats des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement,

Considérant que les compétences eau et assainissement sont transférées à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au 1^{er} décembre 2025,

Considérant que la commune doit procéder à la clôture des budgets annexes des compétences transférées et intégrer les résultats dans la comptabilité de son budget principal,

Considérant que ces résultats ont été générés par les factures perçues auprès des abonnés et doivent servir à des investissements en faveur des compétences transférées,

Considérant que la dotation initiale des Régies eau et assainissement sera constituée par ces transferts de résultats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert des résultats du budget annexe de l'assainissement à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne, selon les dispositions suivantes :

Résultat d'investissement transféré : + 82 144.66 €

Résultat de fonctionnement transféré : - 14 721.16 €

Conseil Municipal du 17 décembre 2025

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 1, Votants 10, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-12-005 : Publiée le : 18 décembre 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 18 décembre 2025

DCM 2025-12-006 : Exhumations - Devis

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ripaud-Cadiou Julia afin de présenter le devis relatif à la réalisation d'exhumations.

Marbrerie RANCHÉ

1 883.33 € HT → 2 260.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de la Marbrerie RANCHÉ pour un montant de 1 883.33 € HT → 2 260.00 € TTC

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 1, Votants 10, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-12-006 : Publiée le : 18 décembre 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 18 décembre 2025

DCM 2025-12-007 : Logiciel du cimetière - Devis

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Navatte Florence afin de présenter le projet d'informatisation du cimetière communal, incluant la mise en place d'une cartographie.

Après consultation de notre prestataire actuel, Berger-Levrault, il apparaît que celui-ci ne propose plus la prestation de cartographie. Par ailleurs, la prestation informatique dont nous disposions jusqu'à présent ne répond plus à nos attentes concernant la cartographie du cimetière.

La commune a donc fait appel à un autre prestataire. Madame Navatte Florence présente ainsi le devis du prestataire GESCIME.

Conseil Municipal du 17 décembre 2025

GESCIME
5 286.00 € HT → 6 343.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour acquérir le logiciel GESCIME
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de GESCIME pour un montant de 5 286.00 € HT → 6 343.20 € TTC

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 1, Votants 10, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-12-007 : Publiée le : 18 décembre 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 18 décembre 2025

DCM 2025-12-008 : Budget Commune – décisions modificatives

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les virements de crédits ci-dessous :

Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
Articles	Sommes	Articles	Sommes
2135 Opération 223	6 603.20	212 Opération 208 2051	260.00 6 343.20
204182 Opération 65	53 836.89	2324 Opération 65	53 836.89

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 1, Votants 10, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-12-008 : Publiée le : 18 décembre 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 18 décembre 2025

DCM 2025-12-009 : SIEIL 37 – Modifications des statuts

Conseil Municipal du 17 décembre 2025

Considérant la demande d'adhésion à la compétence Eclairage Public pour la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 avril 2025 approuvant l'adhésion à la compétence Eclairage Public du SIEIL,
Vu la délibération du Comité Syndical du SIEIL du 7 octobre 2025 validant l'adhésion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** la modification des statuts du SIEIL

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 1, Votants 10, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-12-009 : Publiée le : 18 décembre 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 18 décembre 2025

DCM 2025-12-010 : CAVITES 37 – Adhésion de la Commune de Cheillé

Vu les articles L.5210-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 24 juillet 2025 du Conseil Municipal de Cheillé qui demande son adhésion au Syndicat.
Compte tenu de l'intérêt d'étendre leurs connaissances dans le domaine souterrain,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter l'adhésion de Cheillé au Syndicat Intercommunal CAVITES 37.

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 1, Votants 10, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-12-010 : Publiée le : 18 décembre 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 18 décembre 2025

DCM 2025-12-011 : CAVITES 37 – Retrait de la Commune de Cigogné

Vu les articles L.5210-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Cigogné du 17 mars 2025 sollicitant son retrait du Syndicat Intercommunal CAVITES 37 en raison de l'absence de besoin,
Considérant les informations données par Monsieur Le Maire indiquant l'absence de cavités souterraine sur sa commune et la nécessité pour la municipalité de faire des économies sur son budget,

Conseil Municipal du 17 décembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter le retrait de Cigogné du Syndicat Intercommunal CAVITES 37

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 1, Votants 10, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-12-011 : Publiée le : 18 décembre 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 18 décembre 2025

DCM 2025-12-012 : Fourrière animale 37 – renouvellement convention de récupération d'animaux errants

La convention avec la Fourrière Animale 37 est arrivée à échéance, il convient d'en conclure une nouvelle qui est soumise pour approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Fourrière animale 37 et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 1, Votants 10, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-12-012 : Publiée le : 18 décembre 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 18 décembre 2025

DCM 2025-12-013 : Travaux cheminée - devis

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un devis concernant des travaux de rénovation de la cheminée se trouvant dans le réfectoire.

AS PEINTURE 37 :

530.00 € HT → 636.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de AS PEINTURE 37 pour un montant de 530.00 € HT → 636.00 € TTC

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 1, Votants 10, Exprimés 11

Pour : 11

Conseil Municipal du 17 décembre 2025

Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 2025-12-013 : Publiée le : 18 décembre 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 18 décembre 2025

Questions et informations diverses – Tour de table

Préparation des vœux :
Date fixée au 16 janvier 2025.
Commission fêtes prévue le 7 janvier à 18h30.

Projet nichoirs - Courrier du Conseil départemental
Attribution d'une aide de 500 €.

Illuminations de Noël :
Félicitations et remerciements des administrés.

Élagage des arbres :
Intervention à prévoir.
Élagage des platanes, voir avec l'entreprise Maillasson.

Épicerie solidaire :
Aucune personne ne s'est manifestée.
Arrêt du dispositif faute de participants.
Possibilité de remise en place en cas de nouvelles demandes.

Horaires de l'éclairage public :
Une modification des horaires a été proposée.
Décision : pas de changement.

Utilisation des salles associatives (Feltrin Pierre)
Élaboration d'un règlement d'utilisation.
Les salles ne sont ni louées ni prêtées aux particuliers, sauf cas exceptionnel autorisé par le Maire.
Les salles sont mises à disposition uniquement aux associations.
Se poser la question de l'obligation d'assurance pour les associations utilisatrices.

Conseil Municipal du 17 décembre 2025

Desbourdes Francis :

Pigeonnier :

Mois de décembre : Florence Navatte

Mois de janvier : Feltrin Pierre

SEANCE LEVEE A 20h30

Prochaine réunion du Conseil Municipal : A définir

LE MAIRE FRANCIS DESBOURDES	LA SECRETAIRE CHARLOTTE DELAFOND-CAILLÉ
--	--

Conseil Municipal du 17 décembre 2025

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le secrétaire, Monsieur Le Maire, et les membres du Conseil Municipal.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 17 DECEMBRE 2025****Délibérations n° :**

**DCM 2025-12-001 ; DCM 2025-12-002, DCM 2025-12-003 ; DCM 2025-12-004 ;
DCM 2025-12-005 ; DCM 2025-12-006, DCM 2025-12-007 ; DCM 2025-12-008 ;
DCM 2025-12-009, DCM 2025-12-010 ; DCM 2025-12-011 ; DCM 2025-12-012,
ET DCM 2025-12-003**

Présents	Signatures	Procurations
DESBOURDES Francis		
DELAFOND CAILÉ Charlotte		
MOLISSON Stéphanie		
NAVATTE MARC		
TRANCHANT David		
VEILLOT Julie		
RIPAUD-CADIOU Julia		
BARBIER Robin		Donne pouvoir à Ripaud-Cadiou Julia
MARIE Florence		
CAILLÉ Pierre-Edouard		
CAMON Isabelle		
FELTRIN Pierre		
NAVATTE Florence		
BLANCHARD Charline		

Conseil Municipal du 17 décembre 2025

